



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

bureaux de vote

Question écrite n° 112068

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la pratique turque de la votation dans les aéroports durant la période des récentes élections législatives. En effet, des bureaux de vote ambulants sont placés dans les aéroports pour permettre aux voyageurs turcs de pouvoir s'acquitter de leur devoir citoyen avant de prendre un avion pour une destination nationale ou internationale. Cette pratique de prospection électorale sur ces aéroports est une manière intéressante pour permettre aux Turcs de voter. Cette pratique mériterait d'être étudiée pour des scrutins nationaux français. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce sujet et sur cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112068

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6786

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)